

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2024_183

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 septembre 2024, conformément à la loi.

OBJET :

COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU d'AIX-EN-PEVELE -
Délibération complétant
la modification de droit
commun n° 2

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Anne WAUQUIER

Présents au vote de la
délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 41
Procurations : 7

Nombre de votants : 48

Absents excusés :

François-Hubert DESCAMPS, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 23 septembre 2024

Délibération CC_2024_183

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU d'AIX-EN-PEVELE - Délibération complétant la modification de droit commun n° 2

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants et L.153-41 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'AIX-EN-PEVELE, approuvé par le conseil municipal le 25 octobre 2013 et ayant fait l'objet d'une modification approuvée le 10 juillet 2014,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu la Délibération du conseil communautaire du 22 mai 2023 lançant la modification de droit commun n° 2 du PLU d'AIX-EN-PEVELE,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 10 septembre 2024.

A la demande de la commune d'AIX-EN-PEVELE, le Conseil communautaire a engagé, le 22 mai 2023, une procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal.

Pour rappel, les objectifs de cette procédure sont les suivants :

- Modifier les termes des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en retirant l'obligation d'y prévoir du logement locatif aidé ;
- Réécrire un article du règlement concernant les constructions autorisées en secteur Nj, dont la rédaction n'est pas exhaustive, ce qui génère des difficultés d'interprétation pour le service instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- Procéder à un changement de zonage pour régulariser une construction bâtie en secteur Nj du fait de cette rédaction problématique ;
- Préciser les règles en matière de stationnement.

Après réflexion et alors que la phase d'enquête publique n'a pas encore eu lieu, la commune souhaite intégrer à la procédure de nouveaux objets :

- Le reclassement de la zone 1AU Nord-Ouest (0,9ha) en secteur Ap, qui est un sous-secteur de la zone agricole mettant l'accent sur la protection paysagère ;
- Le reclassement de la moitié (0,7ha) de la zone 1AU Nord en secteur Ap ;
- La modification de l'OAP de sorte à ne couvrir que la moitié restante, le long de la rue Sadi Carnot, de la zone 1AU Nord.

Ces objets ne sont pas contraires pas aux objectifs définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU d'AIX-EN-PEVELE, et rentrent dans le champ d'application de la modification de droit commun.

Une fois ces objets ajoutés, le dossier complété sera de nouveau d'Autorité Environnementale (MRAe) pour examen au cas-par-cas, et notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA). S'en suivra une enquête publique qui sera organisée dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme, et le code de l'environnement.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU modifié, éventuellement amendé pour tenir compte des avis de la MRAe, des PPA, des observations du public exprimées pendant l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, sera présenté au Conseil communautaire qui sera appelé à délibérer sur son approbation.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS) :

- ***D'approuver l'ajout des objets sus évoqués à la modification de droit commun n° 2 du PLU d'AIX-EN-PEVELE, lancée le 22 mai 2023.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc F
Date de signature : 24/09/2024
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2024_183
Objet :	PLU d_AIX-EN-PEVELE - Délibération complétant la modification de droit commun n_2
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200041960-20240926-CC_2024_183-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20240926-CC_2024_183-DE-1-1_0.xml	text/xml	905 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2024_183.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_183-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	149.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	26 septembre 2024 à 09h58min44s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	26 septembre 2024 à 10h26min26s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	26 septembre 2024 à 10h29min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 septembre 2024 à 10h29min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 septembre 2024 à 10h29min40s	Reçu par le MI le 2024-09-26